

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

### Membres Présents :

M BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, Mme DI BELLO Christine, M FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M DAPSENCE Germain, M SZYMANIAK Richard, M SIDER Joel, Mme BOUHEZILA Malika, M ARBOUCHE Mohamed, M PETITJEAN Michael, Mme SALINGUE Ghislaine, Mme BRISSY Angélique, Mme ROSART Anne-Sophie, Mme BERLINET Nicole, M CLIMPONT Romuald, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme LEMOINE Marie-France, M LATAWIEC Michel, Mme HAYDER Nadia, Mme DEZOTEUX Laurence, M AGAH Franck, M LEFEBVRE Franky, M SCARAMUZZINO Pierre.

### CONVOCATION EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2020

- SECRETAIRE DE SEANCE : M SZYMANIAK Richard

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 28

Nombre absents/excusés/représentés : 5

Nombre de votants : 32

### Membres absents/excusés/représentés:

M LIEGEOIS Bernard (procuration à M BUSTIN David),  
M BUSTIN Guy (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline),  
Mme MRABET Nathalie (procuration à Mme DELCOURT Fabienne),  
M ALATI Silvio,  
Mme SIMON Pauline (procuration à M SIMON Didier).

Démarrage de la séance : 18h00

Afin d'ouvrir la séance, M le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance et propose M SZYMANIAK Richard

M Nicolas PICARD effectue l'appel et constate le quorum.

- **Adoption du compte-rendu du 30 Septembre 2020**
  - Vote à l'unanimité

### **D2020\_91 Tarif carte transport aux personnes âgées**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**EMET** un avis favorable au maintien pour l'année 2021 de sa décision antérieure relative à l'attribution de la carte de transport LILAS sur le réseau de TRANSVILLES et des lignes affrétées, c'est-à-dire :

- Cession de cette carte aux personnes âgées de 65 ans minimum non astreintes à l'impôt.

**FIXE** la participation financière des bénéficiaires à la somme de 30 €.

**D2020\_92 Modification de la délibération N°2019\_80 du 03 Juillet 2019 relative aux tarifs cimetière**

M le Maire rappelle la délibération N°2019\_80 du 03 Juillet 2019 qui concerne le prix des tarifs du cimetière et souhaite la modification de la délibération suite à une erreur matérielle.

Considérant que les prix de concession (citerne) pour une période de 15 ans pour 1,2,3 places et 4 places (et +) sont au même prix.

Il est donc nécessaire de modifier le prix de la concession de 4 places (et +) en augmentant le prix à 250 € au lieu de 180 € comme indiqué dans la précédente délibération.

M le Maire reprend ci-dessous l'ensemble des tarifs du cimetière réactualisés :

CONCESSION (Citerne) 2.60 M <sup>2</sup> (1,2,3 places)		CONCESSION (Citerne) 4 M <sup>2</sup> (4 places et +)		CONCESSION TEMPORAIRE (pleine terre – carré confessionnel) le M <sup>2</sup>		Renouvellement
50 ANS	325 EUROS	50 ANS	550 EUROS	50 ANS	125 EUROS	1 FOIS
30 ANS	250 EUROS	30 ANS	350 EUROS	30 ANS	70 EUROS	2 FOIS
15 ANS	180 EUROS	15 ANS	250 EUROS	15 ANS	55 EUROS	3 FOIS

CASE COLUMBARIUM 2 URNES		CASE COLUMBARIUM 3 OU 4 URNES	
50 ANS RENOUVELABLE 1 FOIS	900 EUROS	50 ANS RENOUVELABLE 1 FOIS	1200 EUROS
30 ANS RENOUVELABLE 2 FOIS	700 EUROS	30 ANS RENOUVELABLE 2 FOIS	900 EUROS
15 ANS RENOUVELABLE 3 FOIS	400 EUROS	15 ANS RENOUVELABLE 3 FOIS	500 EUROS

<b>CAVURNE</b> 4 URNES	
50 ANS RENOUVELABLE 1 FOIS	1 180 EUROS
30 ANS RENOUVELABLE 2 FOIS	980 EUROS
15 ANS RENOUVELABLE 3 FOIS	580 EUROS

Taxe d'inhumation : **35 euros**

Taxe d'exhumation : **45 euros**

Taxe de dépôt d'urne : **35 euros**

Dispersion des cendres : **35 euros**

Occupation du caveau provisoire les 10 premiers jours : **30 euros**

Par jour supplémentaire : **12 euros**

**Lutrin redevance pour 10 ans renouvelable 1 fois : 150 euros.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**DECIDE** l'application des tarifs du cimetière réactualisés.

#### **D2020\_93 Demande d'ouvertures dominicales 2021 pour le supermarché MATCH**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**EMET** un avis favorable aux 12 ouvertures dominicales dérogatoires susmentionnées.

#### **D2020\_94 Rapport d'activité du SIMOUV pour l'exercice 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, par 31 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**ÉMET** un avis favorable sur ce rapport.

*(Monsieur SCARAMUZZINO Pierre ne prend pas part au vote)*

#### **D2020\_95 Cotisations PLURELYA 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**EMET** un avis favorable à la proposition sus-évoquée,  
**AUTORISE** le Maire à signer tous documents à cet effet.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2021 de la commune.

#### **D2020\_96 Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

A la majorité par 24 voix Pour, 0 voix Contre, 8 Abstentions (Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme LEMOINE Marie-France, M LATAWIEC Michel, Mme HAYDER Nadia, Mme DEZOTEUX Laurence, M AGAH Franck, M LEFEBVRE Franky, M SCARAMUZZINO Pierre)

**APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de Vieux-Condé,  
**AUTORISE** M le Maire à signer ledit règlement intérieur.

#### **D2020\_97 Convention de partenariat entre la ville et l'Association des Centres Sociaux de la Région de Valenciennes (A.C.S.R.V.) année 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**AUTORISE** M le Maire à signer la convention de partenariat 2020 auprès de l'A.C.S.R.V.  
**AUTORISE** le versement de la subvention 2020 de 95 182 €.

#### **D2020\_98 Subvention à l'USEP de l'école Marcel Caby**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, par 31 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**APPROUVE** la participation de la Ville à la réalisation de ces classes de neiges,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la somme de 4 500€ à l'association U.S.E.P. de l'école Marcel Caby

*(Madame Angélique BRISSY ne prend pas part au vote)*

#### **D2020\_99 Subvention exceptionnelle à l'association SPORTITUDE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**DECIDE** de l'octroi de 2000 € à l'association SPORTITUDE.

#### **D2020\_100 Subvention exceptionnelle à l'association les Amis de la Musique**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**DECIDE** de l'octroi de 220 € à l'association LES AMIS DE LA MUSIQUE.

#### **D2020\_101 Subvention exceptionnelle à l'association CROCLAVIE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**DECIDE** de l'octroi de 2000 € à l'association CROCLAVIE

**D2020\_102 Subvention exceptionnelle à l'association AUTHENTIC CREW**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**DECIDE** de l'octroi de 1280 € à l'association AUTHENTIC CREW.

**D2020\_103 Subvention 2020 – Association « Anciens combattants de Condé ACPG-CATM »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**EMET** un avis favorable à la proposition sus-évoquée,

**AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 600 € à l'association « Anciens Combattants de Condé ACPG-CATM ».

Cette dépense sera imputée sur le budget 2020 de la commune.

**D2020\_104 Ajustement des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour le second pôle de restauration**

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE**, à l'unanimité, après en avoir délibéré : par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**Article 1er** : de modifier la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP : 960 000 euros

Crédits de paiement antérieurs : 886 375,20 €

Crédits de paiement 2020 : 73 624,80 €

**Article 2** : que les reports de crédits de paiement se feront sur les crédits de paiement de l'année N+1 automatiquement.

**D2020\_105 Décision modificative N°2020\_1**

M le Maire précise qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative afin d'ajuster le budget 2020.

Vu la note de synthèse et le document joint présentant la décision modification n° 2020-1 selon les règles de la comptabilité publique,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DECIDE**, à la majorité par 24 voix Pour, 0 voix Contre, 8 Abstentions, (Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme LEMOINE Marie-France, M LATAWIEC Michel, Mme HAYDER Nadia, Mme DEZOTEUX Laurence, M AGAH Franck, M LEFEBVRE Franky, M SCARAMUZZINO Pierre) de voter la décision modificative n°2020-1.

**D2020\_106 Délibération portant création d'emplois non permanents (temps complet ou non complet) pour faire face à un besoin lié à l'application des mesures COVID-19 dans les écoles et bâtiments communaux.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, par 31 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**DECIDE**

D'autoriser le recrutement de :

- quinze (15) contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial,
- quinze (15) contractuels dans le grade d'adjoint d'animation territorial,

relevant de la catégorie C, pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs conformément aux dispositions de l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984.

*(Madame DI BELLO Christine ne prend pas part au vote)*

**D2020\_107 Plan de formation 2020-2021**

La Commune de Vieux-Condé a défini les objectifs stratégiques de développement des compétences de ses agents pour accompagner les politiques publiques qu'elle met en œuvre et établit ainsi, un plan de formation précisant les axes prioritaires de sa politique de formation :

Les axes du plan 2020-2021 définis sont les suivants :

- Axe 1 - Professionnalisation de l'Encadrement
- Axe 2 - Prévention et Sécurité au Travail
- Axe 3 - Développement des compétences métiers
- Axe 4 - Développement des compétences transversales
- Axe 5 - Accompagnement des parcours et Évolution professionnelle
- Axe 6 – Sécurité des biens et des personnes

Le plan de formation 2020-2021 sera communiqué au CNFPT qui établit entre autre sur cette base son programme de formation.

L'avis du Comité Technique ayant été requis,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**AUTORISE** M Le Maire, à mettre en œuvre les dispositions de la présente délibération.

**D2020\_108 Modification du tableau des effectifs de la filière technique au 01/12/2020**

Le Conseil Municipal de Vieux-Condé, sur proposition de M le Maire et à la majorité, par 24 voix Pour, 0 voix Contre, 8 Abstentions (Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme LEMOINE Marie-France, M LATAWIEC Michel, Mme HAYDER Nadia, Mme DEZOTEUX Laurence, M AGAH Franck, M LEFEBVRE Franky, M SCARAMUZZINO Pierre)

**DECIDE**

De créer le poste suivant à compter du 01/12/2020 :

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>)

De supprimer les postes suivants à compter du 01/12/2020 :

- 1 poste d'Ingénieur à temps complet
- 8 postes de Technicien à temps complet
- 9 postes d'Agent de maîtrise à temps complet
- 2 postes d'Agent de maîtrise à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'Agent de maîtrise à temps non complet (17.5/35<sup>ème</sup>)
- 2 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (23/35<sup>ème</sup>).
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (19.5/35<sup>ème</sup>).
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17.5/35<sup>ème</sup>).
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet (23/35<sup>ème</sup>).
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet (17.5/35<sup>ème</sup>).

Le tableau des effectifs dans la filière technique sera comme suit au 01/12/2020 :

- 1 Directeur des services techniques.
- 1 Ingénieur principal à temps complet.
- 1 Ingénieur à temps complet.
- 3 Techniciens principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 2 Techniciens à temps complet.
- 6 Agents de maîtrise principal à temps complet.
- 8 Agents de maîtrise à temps complet.
- 2 Agents de maîtrise à temps non complet (23/35<sup>ème</sup>)
- 5 Adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 25 Adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 1 Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>),
- 1 Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (27,50/35<sup>ème</sup>),
- 2 Adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>),
- 2 Adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (23/35<sup>ème</sup>).
- 1 Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (22/35<sup>ème</sup>),
- 1 Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17,50/35<sup>ème</sup>).
- 21 Adjoints techniques à temps complet.
- 1 Adjoint technique à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>)
- 1 Adjoint technique à temps non complet (22/35<sup>ème</sup>)
- 2 Adjoints techniques à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>)

#### **D2020\_109 Modification du tableau des effectifs de la filière administrative au 01/12/2020**

Le Conseil Municipal de Vieux-Condé, sur proposition de M le Maire et à la majorité, par 22 voix Pour, 0 voix Contre, 8 Abstentions (Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme LEMOINE Marie-France, M LATAWIEC Michel, Mme HAYDER Nadia, Mme DEZOTEUX Laurence, M AGAH Franck, M LEFEBVRE Franky, M SCARAMUZZINO Pierre)

## DECIDE

De créer les postes suivants à compter du 01/12/2020 :

- 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

De supprimer les postes suivants à compter du 01/12/2020 :

- 4 postes d'attaché à temps complet
- 2 postes de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 8 postes de rédacteur à temps complet
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (30 / 35<sup>èmes</sup>)

Par conséquent, le tableau des effectifs de la filière administrative sera comme suit au 01/12/2020 :

- 1 Directeur général des services à temps complet,
- 1 Attaché hors classe à temps complet,
- 5 Attachés principaux à temps complet,
- 3 Attachés à temps complet,
- 3 Rédacteurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 3 Rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 2 Rédacteurs à temps complet,
- 10 Adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 7 Adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 8 Adjoints administratifs à temps complet.
- 1 Adjoint administratif à temps non complet (17,5/35ème)

*(Madame DELCOURT Fabienne ne prend pas part au vote)*

### **D2020\_110 Modification du tableau des effectifs de la filière animation au 01/12/2020**

Le Conseil Municipal de Vieux-Condé, sur proposition de M le Maire et à la majorité, par 24 voix Pour, 0 voix Contre, 8 Abstentions (Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme LEMOINE Marie-France, M LATAWIEC Michel, Mme HAYDER Nadia, Mme DEZOTEUX Laurence, M AGAH Franck, M LEFEBVRE Franky, M SCARAMUZZINO Pierre)

## DECIDE

De créer au 01/12/ 2020, le poste suivant :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

De supprimer au 01/12/ 2020, les postes suivants :

- 2 postes d'animateur à temps complet

Le tableau des effectifs dans la filière animation sera comme suit au 01/12/2020 :

- 1 poste d'Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 1 poste d'Animateur à temps complet.
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 4 postes d'Adjoints d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 5 postes d'Adjoint d'animation à temps complet.
- 10 postes d'Adjoint d'animation à temps non complet (24/35<sup>ème</sup>).
- 2 postes d'Adjoint d'animation à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>).
- 2 postes d'Adjoint d'animation à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>).
- 30 postes d'Adjoint d'animation à temps non complet (9/35<sup>ème</sup>).

#### **D2020\_111 Modification du tableau des effectifs de la filière culturelle au 01/12/2020**

Le Conseil Municipal de Vieux-Condé, sur proposition de M le Maire et à la majorité, par 24 voix Pour, 0 voix Contre, 8 Abstentions (Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme LEMOINE Marie-France, M LATAWIEC Michel, Mme HAYDER Nadia, Mme DEZOTEUX Laurence, M AGAH Franck, M LEFEBVRE Franky, M SCARAMUZZINO Pierre)

#### **DECIDE**

De supprimer le poste suivant à compter du 01/12/2020 :

- 1 Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet

Par conséquent, le tableau des effectifs de la filière culturelle sera comme suit au 01/12/2020 :

- 1 Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.
- 3 Adjoints du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 2 Adjoints du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 2 Adjoints du patrimoine à temps complet
- 1 Professeur enseignement artistique hors classe à temps non complet (4,38/35<sup>ème</sup>).
- 5 Assistants d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (22,75/35<sup>ème</sup>).
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (19,25/35<sup>ème</sup>).
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (14/35<sup>ème</sup>).
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (8,75/35<sup>ème</sup>).
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (7/35<sup>ème</sup>).
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (5,25/35<sup>ème</sup>).
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (3,93/35<sup>ème</sup>).
- 2 Assistants d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (14/35<sup>ème</sup>).
- 2 Assistants d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (8,31/35<sup>ème</sup>).
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (7,21/35<sup>ème</sup>).

#### **D2020\_112 Modification du tableau des effectifs de la filière médico-sociale au 01/12/2020**

Le Conseil Municipal de Vieux-Condé, sur proposition de M le Maire et à la majorité, par 24 voix Pour, 0 voix Contre, 8 Abstentions (Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme LEMOINE Marie-France, M LATAWIEC Michel, Mme HAYDER Nadia, Mme DEZOTEUX Laurence, M AGAH Franck, M LEFEBVRE Franky, M SCARAMUZZINO Pierre)

#### **DECIDE**

De supprimer le poste suivant au 01/12/2020 :

- 1 poste de Puéricultrice de classe normale à temps complet.

Par conséquent, le tableau des effectifs de la filière sociale sera comme suit au 01/12/2020 :

- 1 poste de Cadre de santé de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Infirmier de classe normale à temps complet
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principale de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

#### **D2020\_113 Modification du tableau des effectifs de la filière sociale au 01/12/2020**

Le conseil municipal de Vieux-Condé, sur proposition de monsieur le Maire et à la majorité, par 24 voix Pour, 0 voix Contre, 8 Abstentions (Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme LEMOINE Marie-France, M LATAWIEC Michel, Mme HAYDER Nadia, Mme DEZOTEUX Laurence, M AGAH Franck, M LEFEBVRE Franky, M SCARAMUZZINO Pierre)

#### **DECIDE**

De créer les postes suivants au 01/12/2020 :

- 1 poste d'Agent social à temps non complet (17.5/35<sup>ème</sup>).
- 1 poste de Moniteur-Educateur et Intervenant Familial à temps complet

De supprimer les postes suivants au 01/12/2020 :

- 1 poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'A.T.S.E.M. principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 1 poste d'A.T.S.E.M. principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 2 postes d'A.T.S.E.M. principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17,50/35<sup>ème</sup>).

Par conséquent, le tableau des effectifs de la filière sociale sera comme **suit au 01/12/2020** :

- 2 Educateurs de jeunes enfants de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 1 Educateur de jeunes enfants de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 1 Moniteur-Educateur et Intervenant Familial à temps complet
- 2 Agents sociaux à temps complet.
- 1 Agent social à temps non complet (17.5/35<sup>ème</sup>)
- 5 A.T.S.E.M. principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 5 A.T.S.E.M. principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 1 A.T.S.E.M. principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17,50/35<sup>ème</sup>).

#### **D2020\_114 Modification du tableau des effectifs de la filière police municipale au 01/12/2020**

Le Conseil Municipal de Vieux-Condé, sur proposition de M le maire et à la majorité, par 24 voix Pour, 0 voix Contre, 8 Abstentions (Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme LEMOINE Marie-France, M LATAWIEC Michel, Mme HAYDER Nadia, Mme DEZOTEUX Laurence, M AGAH Franck, M LEFEBVRE Franky, Mr SCARAMUZZINO Pierre)

#### **DECIDE**

De créer le poste suivant à compter du 1er décembre 2020 :

- 1 brigadier-chef principal de police municipale à temps complet

Par conséquent, le tableau des effectifs de la filière police municipale sera comme suit au 1er décembre 2020 :

- 1 chef de police municipale à temps complet
- 4 brigadiers-chefs principaux de police municipale à temps complet
- 3 gardiens-brigadiers / brigadiers de police municipale à temps complet

#### **D2020\_115 Commission d'indemnisation des commerçants de la rue Gambetta – Désignation des membres**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 31 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**APPROUVE** la nomination des Membres à voix délibérative et consultative,

**AUTORISE** ces personnes à participer aux commissions d'indemnisations en lien avec l'opération PNRQAD Gambetta Dervaux.

*(Madame Louissette MAKSYMOWICZ ne prend pas part au vote)*

#### **D2020\_116 Lutte contre l'habitat indigne/Permis de louer : Mise en place de la déclaration de louer**

La Ville de Vieux-Condé, à l'unanimité, après en avoir délibéré, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

#### **DECIDE**

##### **Article 1 :**

D'autoriser M le Maire à saisir Valenciennes Métropole pour instaurer le dispositif de déclaration de mise en location de logement sur tout le territoire de la commune de Vieux-Condé.

##### **Article 2 :**

Ce dispositif prendra effet au plus tôt 6 mois après la date de publication de la délibération de Valenciennes Métropole autorisant monsieur le Maire à instaurer ce dispositif sur la commune de Vieux-Condé.

#### **D2020\_117 Convention de versement de fonds de concours de la Ville de Vieux-Condé à Valenciennes Métropole pour la restructuration de l'îlot Centre-ville Béluriez**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention :

- **APPROUVE** les termes de la convention de versement de fonds de concours de la Ville de Vieux-Condé à Valenciennes Métropole pour l'opération de restructuration de l'îlot Centre-ville Béluriez ;
- **AUTORISE** M le Maire, à signer la-dite convention ;
- **AUTORISE** M le Maire, à signer tout acte ou document relatif à cette convention et sa mise en œuvre ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante sur les crédits au Budget.

**D2020\_118 Avenant n°1 à la convention foncière et d'aménagement entre Valenciennes Métropole/Partenord Habitat/ANCT (anciennement Epareca)/Ville de Vieux-Condé portant sur la restructuration de l'îlot « Gambetta/Dervaux » (annule et remplace la délibération n°D/2019\_88 en date du 03 Juillet 2019)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention foncière et d'aménagement avec la Ville de Vieux Condé, Partenord Habitat/Epareca et Valenciennes Métropole présentée en annexe ;
- **AUTORISE** M le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant, ainsi que les éventuels avenants ;
- **IMPUTE** les recettes au budget.

**D2020\_119 Bons d'achat Colis de Noël**

M le Maire propose de reconduire la distribution d'un bon d'achat, valable chez les commerçants de Vieux-Condé, partenaires de cette opération, pour un montant de :

- 30€ pour les personnes seules ;
- 35€ pour les couples.

Ces bons sont valables jusqu'au 15 janvier 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**EMET** un avis favorable aux propositions ci-dessus énoncées.

**D2020\_120 Achat de cadeaux de Noël aux enfants des écoles maternelles jusqu'au CM2**

M le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année a lieu une distribution de cadeaux aux élèves scolarisés de la maternelle au Cm2.

Il propose de reconduire cette opération.

Le coût unitaire d'un cadeau est fixé à 27€ au maximum pour les enfants scolarisés en maternelle et 5 € pour les autres.

Les élèves de toutes les écoles de la ville sont concernés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**EMET** un avis favorable.

**D2020\_121 Règlement de fonctionnement du multi-accueil Copains Copines**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir pris connaissance du projet de règlement annexé à la présente délibération et après en avoir délibéré, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

**APPROUVE** le règlement de fonctionnement du multi-accueil Copains Copines.

## **D2020\_122 Attribution du marché N°2020\_08 « Fourniture et acheminement d'électricité et services associés » - groupement de commandes**

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

- **ENTERINE** la décision de la commission d'appels d'offres d'attribuer le marché n°2020\_08 de fourniture et d'acheminement d'électricité et services associés à la Société TOTAL DIRECT ENERGIE (Siret : 442 395 448 000 57) rappelée en considérant ;
- **AUTORISE** M le Maire à signer les pièces contractuelles du marché de fourniture et d'acheminement d'électricité et services associés, ainsi qu'à prendre toute décision de modifications de celui-ci sous réserve de soumission, le cas échéant, à l'avis de la commission d'appels d'offres de tout projet d'avenant qui entraînerait une augmentation du montant global du marché supérieure à 5% comme le rappelle l'article L. 1414-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- **DIT** que les crédits liés à ces fournitures sont prévus aux budgets 2021 et suivants.

## **D2020\_123 Attribution du marché N°2020\_09 « ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, par 32 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> – Objet du marché n°2020\_09**

Un marché de prestations marché de prestations de services d'assurances :

RISQUES STATUTAIRES (CPV 66512000-2) est passé avec le groupement conjoint suivant :

Mandataire du groupement :

#### **SIACI SAINT HONORE**

Siège social : 39 rue Rostropovitch

75017 PARIS

Téléphone : 01 44 20 99 99

Adresse électronique : [S2HMarchesPublics@s2hgroup.com](mailto:S2HMarchesPublics@s2hgroup.com)

SIRET : 572 059 939 00122

+ Sous-traitant :

MEDIVERIF – SARL FRALIFAX

14 avenue Labienus – BP 80014

70 302 LUXEUIL LES BAINS Cedex

Téléphone : 03 84 40 60 80 – Fax : 03 84 40 60 89

Courriel : [contact@mediverif.fr](mailto:contact@mediverif.fr)

Siret : 500 125 448 00026

&

ALLIANZ Vie  
1 Cours Michelet  
CS 30051  
92076 PARIS LA DEFENSE Cedex  
SIRET : 340 234 962 00017  
Téléphone : 01 44 86 20 00 - Fax : 01 44 86 42 42  
Siret : 303 265 128 00023

#### Article 2 – Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 01 janvier 2021, avec possibilité pour les 2 parties de résiliation sous préavis de 4 mois à l'échéance annuelle fixée au 01/01 de chaque année.

#### Article 3 : Tarification

Les taux de cotisation sont :

- 1) Taux « Décès » : 0,18 %
- 2) Taux « Accident du travail / Maladie professionnelle – 0 jour » : 2,42 %

Ainsi, sur la base d'une assiette de calcul fixée à 3 336 003 € correspondant au montant de la masse salariale CNRACL brute 2019 (*compris NBI, SF et IR*), la cotisation s'élèverait à 86.736,07 €.

#### Article 4 – Prévisions budgétaires

Les dépenses liées à ces fournitures seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets 2021 et suivants.

#### Article 5 – Recours

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en sous-préfecture.

#### Article 6 – Exécution de la décision

M le Maire et M le Directeur Général des Services de la commune de Vieux Condé sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à M. Le Sous-préfet de Valenciennes et à M le Comptable public.

#### **Compte-rendu de décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22**

## Documents de référence :

Code général des collectivités territoriales :

*Délégations du conseil municipal - attributions exercées au nom de la commune*

- Article L2122-22
- Article L2122-23

Délibération du Conseil municipal : N°D/2020\_020 en date du 16 juillet 2020, reçue en Sous-préfecture le 21 suivant, ayant pour objet la délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122 – 22 du CGCT

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DU 4° DE LA DELIBERATION D/2020\_020**

*(COMMANDE PUBLIQUE)*

## DECISIONS « FORMELLES »

<i>Numérotation &amp; date</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant € HT</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Libellé tiers</i>
2020				

## DECISIONS PAR « BON POUR ACCORD »

<b>N° du bon de commande</b>	<b>Date</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Montant TVA - €</b>	<b>Montant €TTC</b>	<b>Tiers</b>
SE200075	30/10/2020	Colis prestiges	36 335,70	4 319,30	40 855,00	LOU BERRET
SJ200245	30/10/2020	Formation BAFA	770,00	0,00	770,00	STAJ

SJ200250	30/10/2020	Spectacle le 29/12/2020	400,00	0,00	400,00	MCS Prestation
SG200095	28/10/2020	Réparation véhicule appariteur	89,17	17,83	107,00	Modern Cass
SE200084	28/10/2020	Sécurité du 15 au 20/12/2020	600,00	120,00	720,00	RAS sécurité
SE200085	28/10/2020	Location matériel de Noël 2020	250,00	0,00	250,00	EPSILON
CO200033	27/10/2020	Distribution magazine 19	900,00	180,00	1 080,00	APEI du valenciennois
EV200117	23/10/2020	Réparation multi chariot	1 883,00	376,60	2 259,60	MULTI CHARIOTS
ST200036	20/10/2020	Intervention avant travaux rue Tabary	1 712,50	342,50	2 055,00	HONY DIAG
SJ200230	16/10/2020	Formation BAFA	333,00	0,00	333,00	STAJ
BA200079	13/10/2020	Réparation fuite en couverture	1 260,20	252,04	1 512,24	MRB Couverture
ST200034	13/10/2020	Traitement nid de guêpe complexe	105,00	0,00	105,00	CAPTE NUISIBLE
SE200065	13/10/2020	Enceinte portable	591,67	118,33	710,00	ELECTROPUCE 59
PL200024	28/09/2020	Vidéoprotection site bouldrome	17 127,44	3 425,49	20 552,93	RCE
SJ200174	25/09/2020	Spectacle de marionnettes	345,97	19,03	365,00	MEA
MU200027	25/09/2020	Accordement pianos	330,00	0,00	330,00	SPYSSCHAERT
EV200091	25/09/2020	Intervention taille des haies 3 arbres	3 662,26	732,45	4 394,71	ID VERDE
ST200030	21/09/2020	Traitement nid de guêpe complexe	95,00	0,00	95,00	CAPTE NUISIBLE

Fin de séance 21h25

